

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Délibération n°2020.CA.77

Intitulé et descriptif de l'objet :

Approbations :

- du **verbatim du Conseil d'administration du 5 novembre 2020 ;**
- du **verbatim du Conseil d'administration du 19 novembre 2020 ;**
- du **verbatim du Conseil d'administration du 2 décembre 2020.**

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

<p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none">• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i>• Quorum : 23 • Membres présents : 20• Membres représentés : 13 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i>• Total : 33	<p>Décompte des votes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Refus de vote : 0• Abstention(s) : 0• Votants : 33 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i>• Suffrages exprimés : 33 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i>• Pour : 33• Contre : 0
--	--

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 18 décembre 2020

Le Président d'UBFC
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »